



**JOUY-EN-JOSAS**  
**VIDE GRENIER**  
**Dimanche 3 juin 2018**  
**de 8h30 à 18h**  
**Au centre ville**  
***Installation à partir de 6h.***



**BULLETIN D'INSCRIPTION**

**Merci de remplir en majuscules et renvoyer ce dossier avant le 4 mai 2018 à Mairie de Jouy-en-Josas – Service Événementiel – 19 avenue Jean Jaurès - 78350 – JOUY EN JOSAS**

Nom / Prénom : .....

Adresse : .....

.....

Téléphone : ..... E-mail : .....

**Document d'identité** (photocopie à joindre obligatoirement) : Carte identité  Passeport

N° ..... délivré Le .... / .... / .... par la ..... de .....

Je réserve un emplacement pour le **VIDE GRENIER du 3 juin 2018** à JOUY-EN-JOSAS

**Aux CONDITIONS DE RESERVATION** suivantes : **32 € l'emplacement** (4 mètres linéaires x 2 mètres de profondeur)

- Je réserve (mettre une croix) :
- 1 emplacement au prix de 32 € pour 4 mètres linéaires
  - 2 emplacements au prix de 64 € pour 8 mètres linéaires
  - 3 emplacements au prix de 96 € pour 12 mètres linéaires

**Pour que ma demande soit prise en compte (l'enregistrement n'est effectif que si le dossier est complet) :**

→Je prends connaissance du règlement stipulé au verso et je m'engage à le respecter.

→Je signe ce document (renseignements identité obligatoires)

→Je joins le chèque de règlement à l'ordre du Trésor Public

-----  
**Envoyer le dossier complet à : Mairie de Jouy-en-Josas – Service Événementiel – 19 avenue Jean Jaurès - 78350 – JOUY EN JOSAS**

Téléphone : 01-39-20-11-21 / e- mail : [even@jouy-en-josas.fr](mailto:even@jouy-en-josas.fr)

Fait le : \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_ .

**Signature**

**Règlement au verso à signer obligatoirement →**



## RÈGLEMENT

- 1 - L'entrée du vide grenier est gratuite pour les visiteurs
- 2 - Les ventes de produits consommables, d'objets et de meubles neufs ne sont pas tolérées.
- 3 - L'utilisation d'une sonorisation individuelle n'est pas autorisée
- 4 - L'équipe organisatrice décline toute responsabilité en cas de vol ou détérioration de matériel ou de véhicule
- 5 - La vente de boissons et la petite restauration sont strictement réservées aux associations Jovaciennes
- 6 - Aucun emplacement ne pourra être occupé ou utilisé **si le dossier d'enregistrement est incomplet.**
- 7 - L'organisateur se réserve le droit de récupérer les emplacements si le bénéficiaire ne s'est pas présenté avant 8h00. L'installation s'effectuera entre **6h00 et 8h30**
- 8 - Les places affectées par l'organisateur ne sont pas modifiables pour quelque raison que ce soit le jour du vide grenier.
- 9 - **La somme versée pour la réservation ne pourra en aucun cas être remboursée.**
- 10 - Les véhicules seront garés sur l'un des parkings en dehors de l'aire du **vide-grenier. Les véhicules ne sont pas tolérés sur le site du vide grenier. Le plan de circulation et de sécurité sera strictement respecté.**
- 11 - Le bénéficiaire s'engage à se munir d'une pièce d'identité.
- 12 - Le bénéficiaire s'engage à tenir son stand ouvert de 8H30 à 18H et à quitter les lieux avant 19H30 en ayant débarrassé **et nettoyé correctement** l'espace occupé.
- 13 - Le nombre de places étant limité, les dossiers seront traités par ordre chronologique d'arrivée, dans la mesure des places disponibles. Les personnes désirant avoir des emplacements contigus devront adresser **un dossier unique** regroupant les divers demandeurs; les demandes hors de ce cadre ne seront pas prises en compte.
- 14 - Pour des raisons de sécurité, aucun véhicule ne sera autorisé sur les lieux avant 6h00
- 15 - Buvette et petite restauration possibles sur le site.
- 16 - **Se munir de son matériel : table, chaise, parasol..... (Quel que soit le temps il est conseillé de se munir d'un parasol).**

Fait à : ..... Le : .....

Signature précédée de la mention « lu et approuvé » valant approbation du règlement